



COMMISSION FEMINIQUES

Réunion restreinte du 2 Décembre 2019

RAPPEL

*Pour participer aux critères de leur catégorie d'âge, les joueuses doivent être licenciées

*L'utilisation de la FMI **est obligatoire.**

*Une information sera faite aux clubs lors de la réunion du **jeudi 19 décembre 2019**

*Le Comité de Direction réuni le 13 novembre 2019, a décidé d'appliquer des amendes pour non utilisation de la FMI à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la phase retour des Critériums U11F – U13F – U15F – U18F

Barèmes des amendes FMI « Critériums féminins »

1^{ère} non utilisation : rappel

2^{ème} non utilisation : Amende 50 euros

Division 1

Intégration « hors championnat » d'US Villeneuve Ablon 2 qui prend la place du club de l'US Créteil 2

Séniors à 7

U18 F

COM Arcueil est Forfait général (mail du 28 novembre) amende 100 euros

U15F

Demande engagement du club US Lusitanos de Saint Maur. Le club sera intégré à la deuxième phase qui sera établi après le 12 janvier 2020, date de la dernière journée de la phase 1 du critérium.

U13F

Demande de retrait de l'équipe U13F de US Lusitanos de Saint Maur. Vous pouvez continuer à participer jusqu'à la fin de la phase 1 en veillant au respect de l'âge des joueuses (U12F – U13F et 2 U11F)